



Ordonnance de télécom CRTC 2010-542

Version PDF

Ottawa, le 2 août 2010

Le Conseil **approuve provisoirement** les ententes suivantes déposées en vertu de l'article 29 de la *Loi sur les télécommunications*.

Requérante/Partie	Titre de l'entente	N° de dossier	Date de la demande
Sogetel inc.	Entente pour la fourniture du service 9-1-1 évolué – Fournisseurs de services sans fil	8340-S4-201011535	le 19 juillet 2010
Téléphone Milot inc.	Entente pour la fourniture du service 9-1-1 évolué – Fournisseurs de services sans fil	8340-M4-201011551	le 19 juillet 2010

Secrétaire général